

ARRÊTÉ N° ARR041-2026-CONCOURS

FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS À CONCOURIR À L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE (CATÉGORIE C) SESSION 2026

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,

Vu le Code général de la Fonction Publique ;

Vu le décret N° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;

Vu le décret N° 2007-116 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 10 et 21 du décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;

Vu le décret N° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B ;

Vu l'arrêté N° 28-SC/2025 portant ouverture de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe (Catégorie C) – Session 2026 ;

Vu l'arrêté N° ARR025-2026-CONCOURS fixant la composition du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe (Catégorie C) – Session 2026 ;

Vu le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation des Centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie et la convention de mutualisation des coûts des centres de gestion de la région Occitanie ;

Vu le règlement interne des concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Orientales ;

Considérant que les dossiers d'inscription ont été reçus jusqu'au 11 décembre 2025 (le cachet de la poste faisant foi),

ARRÊTE :

Article 1 : La liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'avancement au grade d'Adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe (Catégorie C) - Session 2026, organisé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Orientales en partenariat avec les Centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie est annexée au présent arrêté.

Elle contient 75 noms.

Nombre de candidats admis à concourir	Dossier sous réserve (incomplet)	Dossier avec aménagement d'épreuve
75	-	01

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20260305-ARR041-2026-CON-AR
Date de télétransmission : 05/03/2026
Date de réception préfecture : 05/03/2026

Article 2 : L'admission à concourir des candidats n'ayant pas remis un dossier d'inscription complet est acceptée sous réserve de la production des pièces manquantes à leur dossier.
Ce dossier peut être complété jusqu'au début de la première épreuve.
La participation au concours sera refusée à tout candidat n'ayant pas été en mesure de compléter son dossier d'inscription en temps utile.

Article 3 : L'épreuve écrite d'admissibilité se déroulera le 26 mars 2026 à PERPIGNAN.

Article 4 : Les candidats sont invités à se conformer au règlement général des concours et examens organisés par le CDG66, téléchargeable sur le site internet www.cdg66.fr.

Article 5 : Chaque candidat est convoqué individuellement via l'espace sécurisé du candidat. Cette convocation est nominative, elle indique la date, le lieu et l'horaire de convocation. La convocation doit être apportée par le candidat le jour de l'épreuve.

Le CDG66 ne saurait être rendu responsable de problèmes, retards éventuels, voire de non-réception des correspondances par voie dématérialisée ou postale.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur Le Préfet des Pyrénées-Orientales et publiée par voie électronique sur le site du CDG66.

Article 7 : Le Président, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à compter du 05 MARS 2026, et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de MONTPELLIER, par courrier postal ou par l'application informatique « Télerecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

PERPIGNAN, le 05 MARS 2026

Le Président du Centre de gestion
de la fonction publique territoriale
des Pyrénées-Orientales,



Robert GARRABÉ

ANNEXE

Liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'avancement au grade
d'Adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe (Catégorie C)

SESSION 2026

N° de Dossier	Nom	Prénom	
35620	ALLART TOUSSIROT	Agnès	
35600	ALQUIER	Sonia	
35597	BAEZ	Romane Marianne	
35642	BARBE	Camille	
35652	BARDY	Marine	
35612	BERTIN	Marie, Florence	
35592	BONNAUD	Cecilia	
35641	BONO	Aurélie	
35594	BOUÉ-RAJA	Isabelle	
35655	BOUZIN	Nicolas	
35636	BRASSAT	Marjorie	
35611	CARON	Mélanie	
35649	CASTILLO	Carine Julie	
35653	CHAKOUR	Dalila	
35628	CHAUMEIL	Florimond	
35639	CHOISY	Lucie	
35624	COMMUNAL	Sandy	
35615	DARRAS	Gesabel	
35631	DE FRAUSSEILLES	Matthieu	
35663	DE LA TORRE	Chloé Armande Charlotte	
35648	DENAUD	Brice	
35635	DOUILLET	Marine Lauren	
35604	DUCLOS	Bénédicte	
35601	DUCOM	Thibault	
35618	DUMAS	Daniele	
35619	DUSSOL	Guillaume	Accusé de réception en préfecture 066-286600267-20260305-ARR041-2026-CON-AR Date de télétransmission : 05/03/2026 Date de réception préfecture : 05/03/2026
35627	DUTHILLEUL	Emeline	

N° de Dossier	Nom	Prénom
35617	EL KHAYARI	Tarike
35662	ESCUDIE	Laurianne
35622	FABRE	Jérôme
35661	FATOUX	Caroline
35596	FAUCHER	Claire
35670	FAUCONNIER	Julia
35621	FILLON	Sandrine
35668	FOSSE	Thomas
35626	GARRIC	Elisa
35633	GUILLON	Vanessa
35610	GUILLOT	Jérémy
35647	GULINO	Prescilla
35666	HEBRARD	Amandine
35608	HENRIC	Anaïs Michelle Maryse
35650	HERNANDEZ	Muriel
35629	IZARD	Lucie
35616	LANCIEN	Abigaëlle
35645	LAROYENNE	Bastien
35646	LAVAUD	Alexandra Megane Thiefaine
35599	LE BRET	Maïlys
35643	LECONTE	Gaëlle
35625	LOUBIERE	Jacques Bertrand Vincent
35638	LUCAS	Alexandra
35644	MASCARELL	Tess
35657	MATHIEU	Julie
35609	MOUSTOIFA	Attali
35607	NOE	Laetitia
35651	OLIVA	Marine Camille
35669	ORO	Léa
35665	OSTER	Frédéric
35660	PAGES	Florent Manuel
35623	PAPIN	Mélanie
35606	PERRIN MOLINA	Céline
35605	PISANU	Mélanie
35598	POREZ	Laura Sophia
35595	PRADELLES	Remy

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20260305-ARR041-2026-CON-AR
Date de télétransmission : 05/03/2026
Date de réception préfecture : 05/03/2026

N° de Dossier	Nom	Prénom
35667	RHARASS	Redouan
35656	RINARDO	Magali
35654	RODRIGUES LIMA	Sara Daniela
35593	ROUQUETTE	Marie-Rose
35640	SACAZES	Thomas
35664	SAINT-ARROMAN	Marine
35658	SCLAVON	Mélanie
35659	SECO	Amandine
35634	THIERRY	Stéphanie
35637	THIRY	Nicolas
35632	TORREGROSSA	Claudine
35603	VALETTE	Nathalie

Liste arrêtée à 75 candidats